



COMMUNIQUE DE PRESSE



DECHETS : jouons la carte de la réduction en compostant et broyant nos déchets !

Pour répondre à l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires (épluchures de légumes, marc de café, thé, coquilles d'œufs, etc.) et des végétaux du jardin qui s'impose à nous au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne propose des solutions de proximité pour gérer ces déchets à domicile.

Pour vous accompagner à réduire ces biodéchets qui représentent 1/3 de la poubelle noire, Grand Sud Tarn-et-Garonne intensifie sa communication autour du compostage individuel/collectif et du broyage pour favoriser ces pratiques.

Des mesures pour accompagner les usagers du territoire

Le compostage individuel et partagé

Vous disposez d'un jardin ? Grand Sud Tarn-et-Garonne vous propose de vous équiper d'un composteur. Des distributions de composteurs au tarif exceptionnel de 15€ sont organisées sur l'ensemble du territoire, assorties d'une séance d'initiation au compostage.

Pour ceux ne disposant pas de jardin, un réseau de composteurs partagés en partenariat avec les communes est en cours de déploiement dans les centres-bourgs. Si vous êtes intéressés pour lancer la création d'un site de compostage partagé près de chez vous, dans une résidence, dans un lotissement ou sur le domaine public (place, rue, jardin), la Communauté de communes vous accompagne.



Le broyage

Plutôt que d'apporter vos branchages en déchèterie, vous pouvez les valoriser dans votre jardin en les broyant.

Avec son service broyage à domicile, la Communauté de communes permet à chacun de broyer ses branchages. Pour 15€/heure, un agent de la collectivité vient chez vous et s'occupe de broyer votre tas de branchages. Le broyat reste à votre disposition pour être utilisé en paillage pour vos arbustes, massif, potager ou encore utilisé pour votre composteur.

Des mesures pour soulager le porte-monnaie

Composter ses déchets alimentaires et broyer ses déchets verts, contribue à réduire ses déchets. Moins de déchets jetés dans votre poubelle noire, ce sont logiquement moins de coûts de collecte et de traitement à supporter pour la Communauté de communes.

Par ailleurs, en broyant vos déchets vous limitez vos allers/retours en déchèterie.

Pour connaître les prochaines dates de distribution de composteurs sur votre commune ou encore localiser les sites de composteurs partagés, il vous suffit de vous rendre sur le site grandsud82.fr, sur la page Facebook [grandsudtarnetgaronne](#) ou vous rapprocher du pôle Environnement.

En savoir +

Pour en savoir plus, contactez : le pôle Environnement au 05 63 64 49 80

